

La Commission de l'Eau du Commissariat général du Plan d'équipement et de productivité

The 'Commission de l'Eau du Commissariat général du Plan d'équipement et de productivité'

PAR I. CHÉRET,

RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE L'EAU

La Commission a été chargée par le Gouvernement de faire le tour de tous les problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau et de lui faire toutes propositions utiles à ce sujet. La Commission a pris note du fait que le développement général du pays commençait à poser des problèmes importants d'approvisionnement en eau d'une qualité satisfaisante pour tous les besoins (ville, agriculture, industrie, navigation, etc.).

Elle a proposé pour résoudre ces difficultés une série de mesures visant à la coordination de l'action administrative, à la promotion de recherches scientifiques, à l'information, à la mise à la disposition des réalisateurs de moyens juridiques complémentaires et adaptés aux nécessités du moment.

This Commission was instructed by the French Government to review all the various problems associated with water in general, and to make suitable recommendations in their respect. It has noted that the general development of the country is giving rise to a number of major difficulties in connection with the provision of adequate supplies of fresh water for urban, agricultural, industrial, navigational and other requirements. The various remedies it suggests aim at the coordination of administrative action, the promotion of scientific research, the circulation of information, and the provision of those actually engaged in the work with the additional legal powers they need to meet day-to-day requirements.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, de la part de M. PAIRA, notre Président, d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de dire ce que la Commission de l'Eau du Commissariat Général du Plan a pu faire ou a l'intention de faire.

Je voudrais également remercier tous les membres de la Société Hydrotechnique de France, et notamment ses Présidents anciens et son Président actuel, de la collaboration qu'ils

ont bien voulu apporter à notre Commission. Notre Commission est toute jeune — elle n'a que quatre ans — et la collaboration de tous ceux qui ont passé leur vie dans les problèmes de l'eau nous a été fondamentalement utile et nécessaire.

Cette Commission est un organisme du Commissariat Général du Plan. Pourquoi? parce que c'est au cours de la préparation des trois Plans

précédents que l'on s'est rendu compte du fait que le développement général du pays entraînerait de plus en plus de problèmes d'eau.

Il ne s'agissait pas de problèmes particuliers à la production d'énergie électrique ou à l'alimentation des villes, il s'agissait de problèmes d'eau dans leur ensemble. Dans telle ou telle région, on s'est aperçu que l'ensemble des divers besoins en eau commençait à atteindre des niveaux élevés, et que l'on n'arrivait pas, sans investissements de plus en plus élevés, à satisfaire ces besoins.

Notre Commission a cherché tout d'abord à préciser les données de ce problème nouveau.

Il est apparu en premier lieu qu'il ne s'agissait pas là d'un problème uniquement français, mais d'un problème mondial.

Si l'on analyse les besoins d'une population rurale en zone sous-développée, on constate que la consommation moyenne par habitant et par an est de l'ordre d'une quinzaine de mètres cubes.

Si l'on prend l'ensemble des besoins actuels en Europe occidentale, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou de la France, ils sont de l'ordre de 500 mètres cubes par habitant et par an.

Et si l'on prend les Etats-Unis d'Amérique, on arrive à des chiffres de l'ordre de 1 000 mètres cubes par habitant et par an.

Il y a là une progression en fonction du stade du développement qui apparaît clairement lorsque l'on compare différents pays.

Cette même progression, on a essayé de l'évaluer pour la France et on a étudié pour cela les besoins en eau des villes, de l'agriculture et de l'industrie.

Les besoins en eau d'une ville progressent assez rapidement; ils progressent d'abord lorsque l'on passe d'une petite ville à une grande ville. Plus la vie d'une région, d'une ville se diversifie, plus les besoins en eau augmentent. Il ne s'agit plus de satisfaire uniquement les besoins en eau des familles, il faut également satisfaire les besoins en eau de la cité, des écoles, des hôpitaux, des industries qui se greffent sur la ville.

Pour une ville de 5 000 habitants, les besoins en eau varient, en France, entre 12 et 50 l par habitant et par jour.

Pour une ville comme Paris, ils sont de l'ordre de 160 l par habitant et par jour, industries exclues.

Examinons maintenant les besoins en eau de l'agriculture. Ils ont été, jusqu'à présent, confi-

nés à certaines régions de France où l'irrigation était traditionnelle : mais il survient des périodes de sécheresse, même dans les régions situées au nord de la Loire. Les pertes de rendement provoquées par ces sécheresses sont relativement importantes, et elles apparaissent parfois une année sur dix, parfois trois années sur dix, dans certaines régions cinq ou six années sur dix.

Le Ministère de l'Agriculture cherche en conséquence à développer ce qu'il appelle des irrigations de complément, qui serviront peut-être trois années sur dix, peut-être deux années sur dix, et ce peut-être pendant quinze jours, peut-être pendant deux mois ces années-là.

Ces irrigations de complément coûtent assez cher en investissements, mais, dans beaucoup de cas et pour beaucoup de cultures, elles apparaissent rentables et intéressantes et on prévoit, là encore, un développement très accentué de la consommation d'eau.

Sur le plan industriel, la mesure d'une consommation est beaucoup plus difficile puisque, dans l'industrie, comme dans les villes d'ailleurs, mais à un degré peut-être plus élevé, l'eau n'est pas véritablement consommée, mais transite essentiellement et sert à évacuer soit de la chaleur, soit un certain nombre de déchets. Les circuits industriels sont très complexes, et, suivant que l'on branche les circuits en parallèle ou en série, on peut, par le moyen de ce que l'on appelle le recyclage, diminuer considérablement la consommation.

A titre d'exemple, dans le domaine de la sidérurgie, j'indiquerai que la sidérurgie lorraine, installée depuis longtemps, consomme de l'ordre de 300 m³ à la tonne d'acier, et la sidérurgie de Dunkerque consommera entre 3 et 5 m³ à la tonne d'acier (ces chiffres concernent l'apport extérieur).

Cependant, en faisant une hypothèse sur l'amélioration du coefficient de recyclage les prochaines années, en se basant également sur les prévisions du Plan en ce qui concerne le développement de telle ou telle branche industrielle, on a pu apprécier l'évolution des consommations industrielles.

Pour vous donner simplement des chiffres globaux à titre indicatif, je vous préciserai que l'on estime la consommation totale de la France, en 1955, à l'ordre de 30 milliards de mètres cubes par an et que l'on prévoit, pour 1970, une consommation de l'ordre de 40 milliards. Ces chiffres sont, bien sûr, très approximatifs en l'état actuel des statistiques.

Sur le plan de la répartition de cette consom-

mation entre les divers usages, on peut dire que l'eau potable distribuée dans les réseaux urbains représente de l'ordre de 10 %, que l'eau industrielle représente de l'ordre de 34 %, l'eau agricole, de l'ordre de 50 %, et l'eau consommée en évaporation ou perte aux écluses dans les canaux de navigation, de l'ordre de 6 à 7 %. Il s'agit là également d'ordres de grandeur, pour situer le problème.

Voilà le développement sur le plan quantitatif.

Sur le plan qualitatif, il y a également une mutation dans l'importance du problème. Comme je le disais tout à l'heure, l'eau n'est pas consommée, elle sert essentiellement à évacuer de la chaleur ou des déchets. Cette chaleur ou ces déchets se retrouvent dans la nature, dans les rivières et empêchent les utilisateurs situés à l'aval d'avoir l'eau pure dont ils ont besoin.

La pollution existe; on la connaît dans la région parisienne. On la connaît également pratiquement dans toutes les régions fortement peuplées ou fortement industrialisées.

Cette pollution commence, sur le plan non seulement du poisson, mais sur le plan de la santé publique et même sur le plan de l'industrie, à poser des problèmes très importants.

Si l'on étudie les industries situées le long de la Seine dans Paris, Renault, par exemple, elles prennent de l'eau de Seine polluée; elles l'épurent au prélèvement, mais rejettent dans la Seine les déchets de l'épuration, elles font ensuite passer l'eau purifiée dans leur circuit, mais rejettent enfin dans la Seine toute l'eau à nouveau polluée. Tout ceci se répète à des centaines d'exemplaires dans la région parisienne, à des milliers d'exemplaires dans le Nord.

Globalement, l'ensemble de cette situation pose des problèmes et je vous en citerai un ou deux.

Prenons d'abord le cas de la nappe souterraine de la craie du Nord : cette nappe a baissé de plusieurs mètres, sinon de plusieurs dizaines de mètres, depuis qu'on la surveille.

Prenons ensuite un cours d'eau, comme la Chiers, en Lorraine : si l'on additionne tous les prélèvements d'eau sur un certain tronçon de ce cours d'eau, on constate que le total des débits est égal à cinq fois le débit d'étiage qui passe au même moment, ce qui prouve l'intensité de la recirculation, non plus interne à l'intérieur de l'usine, mais externe dans le cours d'eau.

Voilà le problème tel que la Commission de l'Eau l'a vu. Qu'a-t-on fait, jusqu'à présent, pour résoudre ce problème?

Je crois qu'il a été fait en France beaucoup de choses dans les divers secteurs intéressés et qu'il y a de nombreux organismes qui ont travaillé dans ces diverses directions. De l'avis de certains, il y a peut-être même un peu trop d'organismes concernés. La préoccupation essentielle de la Commission de l'Eau, ce tour d'horizon technique une fois fait, a été de voir ce qu'il fallait faire, dans quel but il fallait le faire et comment le faire.

Le but nous a paru clair : faire en sorte que l'eau ne soit pas une entrave au développement général du pays et qu'il y ait suffisamment d'eau pour satisfaire tous les besoins du développement.

Plus concrètement, il faut en premier lieu que tous les organismes qui contribuent à l'élaboration des plans de développement et à l'élaboration des programmes soient informés du problème de l'eau, afin que l'on puisse décider en connaissance de cause de l'aménagement du territoire et, par exemple, des implantations des zones industrielles.

Il faut en second lieu, une fois qu'un plan d'action régional ou national a été adopté, faire en sorte que les travaux nécessaires dans le domaine de l'eau soient faits d'une manière concertée, de façon que tous les utilisateurs puissent être satisfaits.

Une liaison intime nous a donc paru nécessaire, dès le départ, entre les organismes de planification : soit le Commissariat Général du Plan à l'échelon national, soit des Conférences interdépartementales créées à l'échelon régional.

Pour assurer une vue d'ensemble de ces nombreux organismes, le premier objectif était de faire une coordination. Elle a été instituée depuis le mois de juillet 1961 par décret et je vais vous en dire les grandes lignes.

Au sommet, au niveau des Ministres, un Comité interministériel présidé par le Premier Ministre. Ce Comité, qui s'occupait avant d'action régionale et d'aménagement du territoire, s'occupe maintenant, en plus, des problèmes de l'eau.

Voilà pour les grandes décisions, les grands arbitrages, les grandes options.

Dans l'intervalle des sessions de ce Comité interministériel, la coordination était, de 1961 jusqu'à il y a un mois, de la responsabilité du Ministre de l'Intérieur. Depuis un mois environ, a été créée une Délégation à l'Aménagement du Territoire, et les problèmes de l'eau sont passés, comme les autres problèmes d'exécution dans le domaine de l'aménagement du territoire, au Dé-

légué à l'Aménagement du Territoire, qui siège auprès du Premier Ministre.

Après de ce Délégué, et pour lui permettre de remplir sa tâche, il y a ce qu'on appelle un Secrétariat Permanent pour l'étude des problèmes de l'eau : c'est un organisme formé de fonctionnaires techniciens issus de chacun des Services ministériels intéressés à l'eau; ils sont au nombre de neuf.

Ce Secrétariat Permanent est un organisme collégial et chacun des ingénieurs représentant l'une ou l'autre des Administrations continue à travailler dans son Administration d'origine, de manière à conserver le point de vue de cette Administration.

Le travail se fait dans des réunions extrêmement fréquentes : il y a eu une réunion systématique une fois par semaine depuis un peu plus d'un an et, en ce moment, il y en a peut-être trois ou quatre par semaine, mais c'est là une densité un peu forte; jusqu'à présent, il y avait de l'ordre d'une réunion supplémentaire par semaine.

Comment la Commission de l'Eau auprès du Commissariat du Plan va-t-elle continuer à travailler? Elle travaillera d'abord dans le cadre prospectif qui est celui assigné maintenant au Commissariat Général du Plan, c'est-à-dire qu'elle dessinera les grandes lignes de la politique nécessaire et précisera les données techniques du problème. Notamment, nous avons demandé à cette Commission d'étudier les normes de l'inventaire de toutes les ressources, de tous les besoins de la population. Il y a un certain nombre de groupes de travail qui vont essayer de rédiger des instructions, lesquelles seront concrétisées par des circulaires interministérielles, sur la façon de procéder pour que toutes les études que l'on peut faire sur tel ou tel sujet, dans telle ou telle région de France, soient comparables et puissent être fondues dans une synthèse le jour où cela sera nécessaire.

Voilà pour l'échelon national. C'est un échelon d'orientation ou d'arbitrage.

L'échelon actif doit être l'échelon régional, qui est placé auprès des Conférences Interdépartementales, c'est-à-dire auprès des Préfets coordonnateurs.

Il y a auprès des Préfets, deux organismes; un Comité technique, qui est un peu la réplique du Secrétariat Permanent National, c'est-à-dire formé des neuf ingénieurs issus de chacun des neuf services intéressés, et un Comité dit consultatif, qui est formé de maires, d'industriels, d'agriculteurs, d'hommes politiques, et destiné à informer aussi bien la Conférence Interdépartementale

que le Comité Technique, des préoccupations de ceux qui sont au contact de la réalité de leurs besoins propres.

Voilà, grossièrement tracée, la structure administrative pure. Cette structure a donc pour objet essentiel, d'une part, de procéder à des études coordonnées de façon que l'on sache où l'on en est du problème de l'eau; puis de faire en sorte que les travaux que l'on sera conduit à réaliser soient faits également d'une manière coordonnée.

Je précise, à propos de ces études, que nous avons demandé, comme premier travail, aux Comités Régionaux de nous préparer un programme d'études coordonnées; ce programme doit inclure toutes les études faites régionalement, y compris celles financées soit par les villes, soit par des associations d'industries, soit par des associations d'agriculteurs, soit par des administrations. Nous leur avons demandé de nous faire ressortir les lacunes qui leur apparaissent dans ces programmes d'études et nous financerions de quoi combler ces lacunes.

A l'heure actuelle, nous avons eu très peu d'argent pour 1962 et nous en demandons beaucoup plus pour 1963; la demande est en instance auprès du Ministère des Finances. Nous souhaitons bien que les crédits nécessaires soient ouverts. Ils serviront à des études générales, comme la publication de toutes les données de jaugeage et de toutes les données météorologiques anciennes, soit à des études sur ces points et complétant les études faites par les organismes directement intéressés aux travaux.

Voilà pour le travail quotidien.

Il a été institué encore deux organismes : d'une part, un Centre d'information, qui est, au fond, une sorte de « S.V.P. » de l'eau, formé par une association loi de 1901, entre les différents organismes qui disposent de documentation et de connaissances dans le domaine de l'eau, comme E.D.F., la Société Hydrotechnique de France, que je remercie à cette occasion, comme l'Association Française pour l'Etude des Eaux, l'Association des irrigations et du drainage, etc.

D'autre part, un Comité de la recherche scientifique et technique. En effet, il y a un certain nombre de sujets que l'on connaît encore assez mal. Nous avons pris contact avec le Ministère chargé de la Recherche Scientifique et la Délégation Générale à la Recherche Scientifique. Celle-ci a bien voulu créer un groupe d'études, lequel a établi un programme de recherches qui serait à financer par la Délégation Générale. Il y a une quinzaine de jours, est paru au *Journal Officiel* un décret qui crée une action concertée de l'eau,

comme il y avait jusqu'à présent des actions concertées en matière d'espace ou en matière de nutrition. Il y aura donc des crédits ouverts pour faire un certain nombre de recherches dans le domaine de l'eau.

Quels sont les sujets qui ont été retenus pour ce premier programme? Ils couvrent, d'une part les problèmes relatifs au cycle de l'eau et, d'autre part, les problèmes de pollution.

Dans le domaine du cycle de l'eau, il s'agit surtout de préciser nos connaissances en matière d'évapotranspiration, d'alimentation en eau des nappes souterraines, de circulation de ces nappes, et également des recherches sur les hydrogrammes de crues et la prévision de ces hydrogrammes à partir des averses.

L'ensemble de cette action pourra être mené avantageusement, nous a-t-il semblé, sur un certain nombre de bassins versants expérimentaux sur lesquels seraient mis ensemble tous les spécialistes de toutes ces techniques, de façon à faire le tour de l'ensemble du bilan hydrologique.

En matière de pollution, je n'insisterai pas. Je vous dirai simplement qu'il y a un certain nombre de sujets qui ont trait à l'interaction entre les milieux naturels et la pollution et surtout les recherches sur les processus d'épuration, des mélanges d'eau usées provenant des villes et provenant d'industries. Jusqu'à présent, on a surtout séparé ces effluents, alors qu'il apparaît, au travers de certains exemples, qu'il serait beaucoup plus économique pour tout le monde de faire des stations groupées; mais on ne sait pas très bien comment faire fonctionner ces stations groupées.

Voilà pour ce qui est de la coordination d'ensemble, de l'information et de la recherche.

Comme le disait M. le Président DUFFAUT tout à l'heure, la Commission s'est préoccupée également du problème législatif. Il est apparu que la législation dans le domaine de l'eau, est extrêmement touffue et complexe mais qu'il y avait aussi un certain nombre de lacunes à combler si l'on voulait agir dans le sens concerté que nous avons choisi.

Un projet de loi complémentaire a donc été mis au net et nous espérons qu'il pourra être discuté en Conseil des Ministres dans le courant du mois d'avril et qu'il sera soumis au Parlement à la prochaine session.

Ce projet comprend deux parties :

La première partie traite du régime des eaux. Il y a, d'une part, une définition nouvelle de la

domanialité des eaux. Je rappelle que, jusqu'à présent, seuls étaient domaniaux les cours d'eau navigables et flottables. Le projet de loi propose de permettre de classer dans le domaine public de l'Etat des cours d'eau sur lesquels les prélèvements faits en fonction de l'intérêt général seraient très importants; l'intérêt général pourra être défini non seulement par la navigation, mais par la satisfaction d'un ensemble de besoins en eau ayant trait à l'agriculture, à l'industrie, aux villes, etc.

Le projet offre également la possibilité de créer des zones spéciales d'aménagement. Le régime des eaux actuel est très différent selon qu'il s'agit de cours navigables domaniaux, de cours d'eau non navigables dont les riverains possèdent le lit et sur lesquels ils ont droit d'usage, et les eaux souterraines, propriétés du possesseur du fond. Cette divergence entre les régimes juridiques ne permet pas, dans certaines régions comme la région du Nord, où le problème devient vraiment aigu, de résoudre les problèmes comme il le faudrait. Le projet prévoit donc la possibilité d'instituer par décret en Conseil d'Etat, des zones spéciales d'aménagement des eaux à l'intérieur desquelles la Puissance Publique aurait la possibilité d'agir sur toutes les natures d'eau, mais dans le cadre d'un plan d'aménagement qui aurait été soumis au préalable à l'enquête de façon à montrer à tous les utilisateurs que ce que l'on cherche est satisfaire leurs besoins et non pas les brimer.

Voilà l'essentiel des dispositions en matière de régime.

En matière de pollution, je ne vous en parlerai pas longtemps, puisque M. KOCN m'a demandé de faire, au cours de la prochaine session de votre Comité Technique, un exposé sur ce que nous prévoyons en matière de pollution. Je vous dirai simplement que, là encore, les dispositions que l'on prévoit visent à permettre une action concertée de toutes les administrations, alors que, jusqu'à présent, il faut le reconnaître, il y avait plusieurs administrations intervenant dans le domaine de la pollution avec des préoccupations différentes, préoccupations d'établissements piscicoles ou d'établissements classés industriels, ou préoccupation de la santé publique.

Voilà les grandes lignes de l'action entreprise par la Commission de l'Eau. Pendant trois ans, elle est peut-être restée dans les nuages sur le plan des principes. On commence maintenant à descendre sur terre, puisque, je l'espère, nous aurons de l'argent pour entrer dans la phase de l'action. J'espère qu'en fin de compte nous aboutirons à des résultats positifs et utiles pour tout le monde.

DISCUSSION

Président : M. DUFFAUT

M. le Président remercie M. CHÉRET et indique que la S.H.F. ne peut que se réjouir de ces transformations sur les régimes ancien et futur de l'eau en général, et s'y associer.

M. CHAMAYOU est heureux de voir que l'on est arrivé, en France, à donner à ce problème de l'eau l'importance qu'on lui donne ailleurs, notamment en Israël, en Afrique du Nord et aux Etats-Unis.

Après avoir établi l'insuffisance, par rapport aux besoins, de toutes les possibilités de production sur terre, sous terre, dans le ciel, dans les glaces etc., les Etats-Unis ont conclu que le problème le plus important était celui de la déminéralisation de l'eau de mer, seule réserve pratiquement inépuisable. Des crédits énormes ont été affectés à ces recherches.

On peut s'étonner qu'en France, ce problème ne soit pas évoqué, alors que nous pouvons disposer, à cet effet, de sites intéressants.

M. CHÉRET dit que le problème soulevé est très important et que l'on remarque, en France, une migration accentuée vers les côtes, qui facilite l'utilisation de l'eau de mer dans l'industrie (circuit de refroidissement à Dunkerque).

Si le problème de la déminéralisation de l'eau n'a pas été inclus, pour les années qui viennent, dans le programme arrêté par le ministère chargé de la Recherche scientifique, c'est qu'il y a des sujets de recherches plus pressants pour les années 1963-1964 en cause ici, et les crédits disponibles pour l'eau sont encore relativement faibles.

Mais s'il se présente une occasion intéressante de faire une installation pilote quelque part, il est possible que la Commission y apporte son appui, tout au moins moral.

M. le Président remercie à nouveau M. CHÉRET d'avoir apporté ces renseignements.

